



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 10 – 2008M**

**CONSERVATION DE L'EAU ET ÉCONOMIE DES RESSOURCES EN EAU**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs, dont les lacs Supérieur, Michigan, Huron, Érié et Ontario, ainsi que le fleuve Saint-Laurent, sont des trésors nationaux et internationaux dont l'importance est vitale dans la région;

**ET ATTENDU QUE** ces trésors sont des ressources communes partagées entre les citoyens du Canada et ceux des États-Unis;

**ET ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est le principal système d'eau douce à l'échelle mondiale, qu'il contient près de vingt pour cent de l'approvisionnement mondial en eau douce de surface et qu'il fournit de l'eau potable à plus de trente-cinq millions de citoyens du Canada et de citoyens des États-Unis;

**ET ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent jouent également un rôle essentiel dans la région en ce qui a trait à l'industrie et aux loisirs et qu'ils ont une valeur certaine à titre d'habitats naturels;

**ET ATTENDU QUE** seulement un pour cent de cette ressource est renouvelé chaque année;

**ET ATTENDU QU'UNE** gestion inappropriée des eaux pourrait causer un tort irréversible à l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** l'eau est gaspillée par l'utilisation d'appareils peu économes d'eau dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les changements climatiques accélèrent l'évaporation des eaux de surface des Grands Lacs et du Saint-Laurent toute l'année durant;

**ET ATTENDU QUE** les activités de traitement et de distribution des eaux font partie de celles qui consomment le plus d'énergie parmi les diverses opérations municipales;

**ET ATTENDU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaissent le besoin pour une conservation active et une utilisation efficiente de l'eau et conviennent que la croissance, la conservation et l'économie de l'eau peuvent coexister;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a lancé en 2007 un cadre de conservation des eaux incitant les villes à réaliser d'ici l'an 2015 une réduction de quinze pour cent des niveaux de consommation d'eau par rapport à ceux de l'an 2000 et encourage encore plus de villes à mettre en œuvre des programmes de conservation de l'eau en favorisant la mise en place d'un réseau de pratiques exemplaires;



**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent félicite les gouverneurs et premiers ministres des huit États et des deux provinces des Grands Lacs pour leur travail en vue de réaliser les objectifs de conservation et d'économie des eaux régionales stipulés à l'Article 304(1) du *Great Lakes-St. Lawrence River Basin Sustainable Water Resources Agreement* et que l'Alliance se réjouit à envisager l'établissement d'objectifs de conservation d'eau ciblés, harmonisés et rigoureux par les États et les deux provinces des Grands Lacs;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent réitèrent l'importance que les villes poursuivent leurs efforts en matière de conservation et de valorisation de l'eau, dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qu'ils dirigent par l'exemple en ce qui a trait à la conservation de l'eau et enfin qu'ils incitent une implication accrue des municipalités au cadre de conservation des eaux de l'AVGLSL;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continue de promouvoir son cadre de conservation des eaux parmi ses membres et auprès d'autres villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent par l'entremise de documents promotionnels et de présentations aux conseils municipaux;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les municipalités à inclure des mesures de conservation et d'économie des eaux dans leurs programmes d'efficacité énergétique et de changements climatiques;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements aux autres niveaux à travailler étroitement avec les municipalités pour explorer la façon dont ils peuvent mettre en œuvre des mesures qui aideraient directement les municipalités à réaliser leurs objectifs de conservation des eaux;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État au Canada et aux États-Unis d'adopter des mesures pour interdire la vente de cuvettes de toilette et d'autres appareils électroménagers peu économes d'eau, ainsi que pour exiger l'installation d'appareils électroménagers économes d'eau dans les habitations résidentielles neuves et modifiées ultérieurement.

Signé ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2008

---

Président

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent